

**Chargée de mission à la  
formation continue**

Dossier suivi par : Pauline  
ROUSSELOT

Tel : 03.44.06.45.89  
Mél : [formationcontinue60@gmail.com](mailto:formationcontinue60@gmail.com)

**Division de la logistique, des  
finances et de la formation  
(DL2F)**

**Formation et gestion de la brigade**

Dossier suivi par Elisabeth LEISER

Tel : 03.44.06.45.24  
Mél : [adj-dl2f@ac-amiens.fr](mailto:adj-dl2f@ac-amiens.fr)

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public et  
d'accueil téléphonique du lundi au  
vendredi :  
- de 8h30 à 12h30  
- de 13h30 à 17h30

Beauvais, le 20 septembre 2021

A Mesdames et Messieurs les  
Professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les  
Directeurs d'école

S/C de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation nationale

**Objet : Plan académique de formation continue des enseignants du  
premier degré – Année scolaire 2021/2022**

Nous vous informons par ce courrier de la publication du plan académique de formation continue concernant les enseignants du premier degré de l'Oise pour l'année scolaire 2021/2022.

Le plan académique de formation peut être consulté en ligne sur le site :  
[www.ac-amiens.fr/paf](http://www.ac-amiens.fr/paf) et également via : <https://portail.ac-amiens.fr/>

Les inscriptions sont ouvertes **du mercredi 1er septembre au mardi 05 octobre 2021**. Elles s'effectuent uniquement par Internet.

Avant toute démarche d'inscription, il convient de visualiser les formations dans la liste des formations ci-dessous afin d'identifier les codes du dispositif et du module.

# Plan Académique de Formation

1<sup>er</sup> degré et inter degré

Département de l'OISE

## Année scolaire 2021-2022

---

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise - DSDEN 60

22, avenue Victor Hugo - 60000 BEAUVAIS

Tél : 03.44.06.45.00 Fax : 03.44.48.67.25 Mail : [ce.dsden60@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden60@ac-amiens.fr)

<http://www.ac-amiens.fr/dsden60/>

## Sommaire

---

Éditorial .....	3
Informations .....	4
Publics concernés .....	4
Modalités .....	4
Indemnisations.....	6
S'inscrire .....	6
Résultats.....	7
Liste des dispositifs 2021-2022 .....	8

La formation continue est l'un des leviers essentiels de la politique académique. Elle permet d'améliorer de manière importante l'efficacité du système éducatif, au service de la réussite de l'ensemble des élèves. Elle est au cœur des orientations de la politique nationale d'éducation.

La formation tout au long de la carrière doit permettre aux personnels de répondre à quatre grands objectifs :

- l'adaptation des compétences des professeurs aux besoins des élèves ;
- l'adaptation aux évolutions des pratiques pédagogiques ;
- l'acquisition de nouvelles compétences ;
- l'expérimentation et l'innovation pour l'amélioration des pratiques d'enseignement.

L'adaptation des compétences, le perfectionnement ou le renouvellement des pratiques, l'innovation et l'expérimentation contribuent de manière directe à la réussite des élèves.

Le **plan académique de formation 2021-2022** est conçu en déclinaison des priorités nationales, dans la construction du nouveau projet académique, dont il est un volet, et en cohérence avec les besoins identifiés sur le terrain. La volonté de proposer un **plan académique de formation** offrant des entrées diversifiées et adaptées, ainsi qu'un nombre important de dispositifs, garantit une qualité de la formation indispensable à chaque professeur.

Certaines formations inscrites au plan 2021-2022 se dérouleront en début ou en fin de vacances scolaires. Elles sont encadrées par le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019, qui permet aux professeurs des écoles de percevoir une rémunération.

Le but du plan de formation est de **répondre aux besoins de professionnalisation des enseignants, dans l'objectif de favoriser la réussite de tous les élèves.**

# Informations

---

Le plan de formation est présenté sous forme de DISPOSITIFS et de MODULES. Un dispositif comporte un ou plusieurs modules.

Chaque dispositif possède un numéro d'identifiant du type :

« 21D060\*\*\*\* » (dispositif départemental) ou « 21A0\*\*\*\*\* » (dispositif académique).

Les **dispositifs écrits en bleu** concernent des formations se déroulant sur temps de vacances, telles qu'encadrées par le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019.

## Publics concernés

Le plan de formation continue s'adresse à **tous** les enseignants des écoles en poste. Les néo-titulaires (T1, T2) peuvent être candidats à un stage de formation continue.

Le remplacement est effectué principalement par des instituteurs ou professeurs des écoles titulaires de la Brigade Départementale de formation.

Certaines formations sont ouvertes à un public spécifique : directeurs, conseillers pédagogiques, PEMF, enseignants en ASH, PE débutants, ...

**Les dispositifs à public désigné ne sont pas ouverts aux inscriptions dans GAIA. Les inscriptions seront faites par les IEN, les CPC, les formateurs.**

**Pour un traitement facilité des candidatures, il est impératif que le niveau de classe renseigné sur GAIA lors de l'inscription soit exact.**

Les enseignants dont la classe se situe sur plusieurs cycles doivent indiquer, dans la mesure du possible, **le cycle dont l'effectif est le plus important**.

Les maîtres qui ont un service partagé, qui ont une décharge de direction d'au moins 50%, qui exercent sur un poste particulier qui exercent en CLIN, en ASH ou qui sont titulaires remplaçants (brigade ou ZIL) peuvent solliciter ces dispositifs.

**Le dispositif de formation est maintenu s'il y a suffisamment de candidats et si les moyens de remplacement sont assurés.**

## Modalités

---

Un enseignant du 1<sup>er</sup> degré dispose d'un crédit de 36 semaines (soit 144 jours) de formation au cours de sa carrière.

Le barème « formation continue » est calculé pour chaque personne au 1<sup>er</sup> septembre de la façon suivante : « Ancienneté Générale des Services – nombre de jours de formation effectués / 4 »

En cas d'égalité, l'ancienneté (date de naissance, du plus ancien au plus jeune) sera prise en compte.

Une formation à distance est généralement comprise au sein des dispositifs. Certaines formations peuvent dépasser le cadre habituel des horaires en raison de visites ou de sorties, par exemple. Le nombre de places disponibles est noté à titre indicatif. Il peut être sujet à modification.

**Les enseignants amenés à participer à une formation ne doivent pas prévoir l'organisation d'une classe transplantée ou d'un voyage scolaire pendant la même période.**

**Les désistements doivent être très exceptionnels et ne pourront être acceptés que pour des raisons dûment justifiées, en faisant l'objet d'un courrier adressé au bureau de la formation continue sous couvert de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription.**

**Tout candidat retenu à un module de formation est tenu **d'y participer dans son intégralité**.**

**Il s'agit donc de **bien s'informer** du lieu et des modalités du stage avant de candidater.**

**Plusieurs dispositifs peuvent se dérouler à une même date.**

# Indemnisations

Les personnes dont la formation s'effectue hors de l'agglomération de leurs résidences administrative **et** personnelle, percevront, par jour effectif, une indemnité de déplacement (sur la base d'un aller/retour au tarif kilométrique de la SNCF 2<sup>nd</sup>e classe). Les déplacements à travers les communes d'une même unité urbaine ne donnent pas lieu à remboursement.

Les dispositifs dits « sur site » ne donnent lieu à aucun remboursement des frais de déplacement.

Les enseignants travaillant à temps partiel peuvent être candidats à des dispositifs : ils participeront à l'intégralité de la formation et ensuite, ils feront l'objet d'un rétablissement à plein traitement pour cette période. Il leur appartient d'en faire la demande, par écrit et par la voie hiérarchique, à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, dès la fin de leur formation.

## Se connecter à GAIA

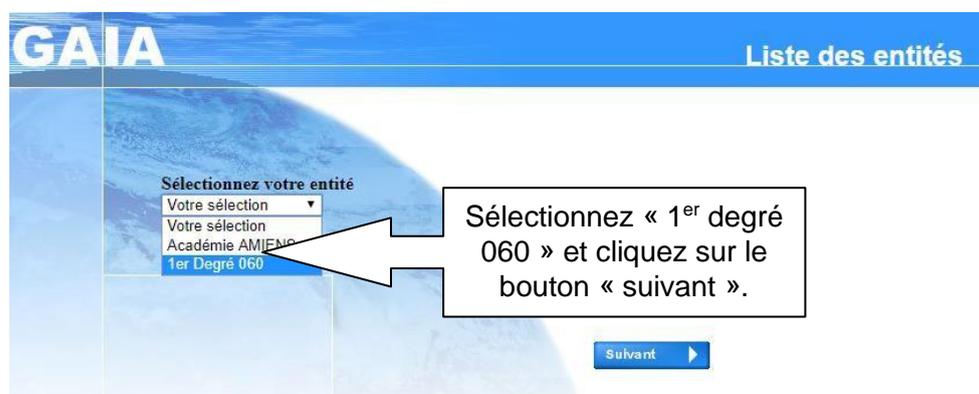
La consultation des dispositifs et l'inscription s'effectuent en ligne avec l'application nationale GAIA à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-amiens.fr/>

L'identification se fait avec vos identifiant/mot de passe académique.

<p><i>Pour accéder à GAIA, cliquez tout d'abord sur « Gestion des personnels » qui se trouve dans la colonne de gauche</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Scolarité du 1er degré</li><li>➤ Scolarité du 2nd degré</li><li>➤ Examens et concours</li><li>➤ Gestion des personnels</li><li>➤ Enquêtes et Pilotage</li><li>➤ Formation et Ressources</li><li>➤ Intranet, Référentiels et Outils</li><li>➤ Support et Assistance</li></ul>
<p><i>Puis cliquez sur « GAIA – accès individuel » qui se trouve dans le bloc « Gestion de la formation continue (GAIA) »</i></p>	<p>➤ <b>Gestion de la formation continue (GAIA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel</li><li><a href="#">GAIA - Accès individuel</a></li><li>OSCAR - Saisie de l'offre de formation</li></ul>

Après avoir cliqué sur ce lien, vous êtes redirigé vers l'application GAIA.





## Consultation de l'offre

- ◆ Cliquer sur « **Consultation du Plan** »

Le serveur académique « GAIA » permet de consulter le plan, en effectuant une recherche :

- 🕒 Par l'entrée de l'identifiant du dispositif ;
- 🕒 Par mot-clef, par objectif ou par thème (Privilégier les recherches à partir d'un seul critère).

*Cliquer sur le libellé du dispositif puis sur les loupes permet de visualiser les détails des modules.*

## S'inscrire

**Les candidatures individuelles se font  
du 1<sup>er</sup> septembre au 05 octobre 2021**

Les candidatures s'effectuent uniquement en ligne.

### **Rappel :**

**Les candidatures individuelles ne sont pas possibles pour des stages à public désigné.**

### ÉTAPE 1

- ◆ Cliquer sur « **inscription individuelle** » ;
- ◆ Vérifier les données, **renseigner son niveau d'enseignement** (cliquer sur la flèche en bout de ligne pour faire apparaître la liste des niveaux) ;
- ◆ Cliquer sur « **suivant** ».

### ÉTAPE 2 : sur la page « liste des candidatures »

- ◆ Cliquer en bas sur « **rechercher** » ;
- ◆ Saisir le numéro du dispositif choisi (identifiant) relevé lors de la consultation du plan, (ou le rechercher en indiquant un mot du libellé ou en cliquant sur le menu déroulant « thème ») ;
- ◆ Cliquer sur « **suivant** » ;
- ◆ Ensuite cliquer sur l'intitulé du dispositif. Sélectionner, si besoin, les modules souhaités en cochant les cases correspondantes.
- ◆ Cliquer sur « **suivant** ».

**ÉTAPE 3** : si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs stages, cliquer sur « **rechercher** » et reprendre à l'étape 2.

**ÉTAPE 4** : lorsque vous avez saisi tous vos vœux, cliquer sur « **Classer** ».

Ordonnez-les, puis cliquer sur « **suivant** » et de nouveau sur « **suivant** ». Ne pas omettre de classer ses vœux, **même s'il n'y en a qu'un.**

**ÉTAPE 5** : vous avez la possibilité d'obtenir un accusé de réception **en cochant la case** et en **saisissant votre adresse mail.**

**Pour valider votre inscription cliquer sur « confirmer ».**

**Remarques :**

- La loupe , la gomme , la corbeille  à droite du libellé, permettent de visualiser des éléments d'information, de modifier ou de supprimer des vœux.
- Si votre inscription est refusée, vérifiez que votre niveau de classe correspond à celui exigé dans le stage.

**Ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire.  
(Saturation du serveur)**

**En cas de difficulté**, vous pouvez contacter **Madame CAREL**, de préférence par courriel à l'adresse [nadine.carel@ac-amiens.fr](mailto:nadine.carel@ac-amiens.fr) ou au 03.44.06.45.22.

## Résultats

---

### Les formations sont attribuées selon le barème du candidat

- Les candidats retenus recevront une convocation avant le début du stage. Les candidats non retenus ne recevront pas de notification individuelle.
- Un dispositif n'ayant pas obtenu suffisamment de candidatures pourra être annulé.
- Cependant, ces résultats seront susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de BD stage, de désistements, ...

Les dispositifs de formation, les départs en stage, seront mis en œuvre sous réserve de possibilité de remplacement, de crédits disponibles

# Liste des dispositifs 2021-2022

## Candidature individuelle

### CANDIDATURE INDIVIDUELLE 1<sup>er</sup> degré

Dispositif Module	Libellé	Concepteur	Module	Durée en H	Nb de places	Public concerné	Dates retenues	Lieu
21D0600055 13153	PSC1 Apprendre à porter secours Bassin Ouest	F Harmand T Delasalle	1 Hybride	7+3	10	PE tous cycles	Sur temps de vacances Lundi 25 octobre 2021	Beauvais
21D0600055 13154	PSC1 Apprendre à porter secours Bassin Centre	F Harmand T Delasalle	1 Hybride	7+3	10	PE tous cycles	Sur temps de vacances Lundi 25 octobre 2021	Creil
21D0600055 13155	PSC1 Apprendre à porter secours Bassin Est	F Harmand T Delasalle	1 Hybride	7+3	10	PE tous cycles	Sur temps de vacances Lundi 7 février 2022	Compiègne

Dispositif Module	Libellé	Concepteur	Module	Durée en H	Nb de places	Public concerné	Dates retenues	Lieu
21D0600057 13158	Les valeurs de la République à l'école élémentaire	A-S Palfray	1	6	12	PE cycles 2 et 3	À définir	Bassin Ouest
21D0600057 13331	Les valeurs de la République à l'école élémentaire	A-S Palfray	1	6	12	PE cycles 2 et 3	À définir	Bassin Centre
21D0600057 13332	Les valeurs de la République à l'école élémentaire	A-S Palfray	1	6	12	PE cycles 2 et 3	À définir	Bassin Est
21D0600058 13159	Osons l'innovation	V. Gondron	1	12	12	PE tous cycles	À définir	À définir
21D0600046 13141	Certification complémentaire DNL 1er degré	C. Chauvin A. Khelifi	1	3	30	PE tous cycles	Mercredi 17 novembre 2021	Beauvais

## Candidature individuelle

### CANDIDATURE INDIVIDUELLE inter degré

Identifiant	Libellé	Concepteur	Module	Durée en H	Nb de places	Public concerné	Dates retenues	Lieu
21D0600002 13042	Approfondissement des connaissances en éducation musicale - chœur régional académique	J Vancraeynest S Touron (1D)	1	25h30	15	PE tous cycles	17 lundis soirs A partir du lundi 18 octobre	Conservatoire Le Ménestrel de Chantilly
21D0600003 13044	Accompagner les équipes en école/collège JIGSAW : compréhension de l'écrit/expression orale	I Albar	1	6	1	PE cycles 2 et 3	Mercredi 19 janvier 2021	Beauvais
21D0600008 13050	Certification complémentaire FLS	F. Guychard	1 Hybride	24	4	PE cycles 2 et 3	1 présentiel en novembre et 1 en mars 6 distanciels de 2h de novembre à mars	Amiens CASNAV à CANOPE
21D0600023 13072	Ouverture internationale ERASMUS 2021-2027	D. Guyard	1 Hybride	15	30	PE tous cycles	A définir	A définir